



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 23186

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité d'une prise de conscience dans la lutte contre la violence à l'école. En effet, depuis une dizaine d'années, ce phénomène semble ne pas être endigué malgré la bonne volonté des différents gouvernements et le lancement de plusieurs actions publiques de prévention et de répression. Il semblerait que le volet sensibilisation, envers toutes les communautés éducatives des établissements scolaires, ait parfois été négligé dans ces politiques. Il s'avérerait donc indispensable que le ministère de l'éducation nationale puisse concevoir, dans les prochains mois, une grande campagne de communication pour lutter contre la violence scolaire, en mobilisant tous les acteurs de la communauté éducative. Cette campagne de communication publique pourrait être confiée aux meilleurs publicitaires et renouvelée chaque année. Plusieurs pays européens, où ce phénomène de violence est particulièrement présent ont expérimenté, avec succès, des initiatives de campagne de communication. Il lui demande donc s'il souhaite reprendre à son compte cette suggestion.

Texte de la réponse

La violence en milieu scolaire représente un problème récurrent auquel doivent faire face tous les pays. Le ministère de l'éducation nationale prend de nombreuses mesures pour prévenir ces actes, associer et mobiliser les équipes éducatives. Ces mesures concernent en premier lieu l'appui aux équipes éducatives et l'accompagnement des victimes de violences, le développement des formations adaptées à la gestion des crises et la généralisation des partenariats, notamment avec la police, la gendarmerie et la justice. Pour compléter cette politique globale de prévention, et afin que chacun connaisse les poursuites susceptibles d'être gagées à l'encontre des auteurs d'actes de violence, le ministre de l'éducation nationale a souhaité que soit élaboré un « code de la paix scolaire » qui vise à favoriser la connaissance par tous des règles de vie à l'école et rappeler les sanctions prévues en cas d'infraction aux règles de conduites. Cette référence commune, établissant ce à quoi s'exposent, dans tous les établissements de France, ceux qui enfreignent les règles de la vie à l'école, constituera un outil précieux à l'intention de la communauté éducative. C'est l'ensemble de ce travail mené en profondeur dans le système éducatif, alliant la prévention, la restauration de l'autorité et l'accompagnement des équipes qui est susceptible d'améliorer le climat scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23186

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4131

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2066